



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Dix-neuvième session**

Genève, 22-25 octobre 2013

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

**Principaux résultats de l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» d'Astana:****Pour une économie plus respectueuse de l'environnement****Pour une économie plus respectueuse de l'environnement  
dans la région paneuropéenne: progrès et perspectives****Rapport du secrétariat et du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement***Résumé*

Les ministres présents à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011) ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Ils ont invité la Commission économique pour l'Europe (CEE) à contribuer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions sur l'économie verte de la Conférence Rio+20 (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 11).

Conformément à ce mandat, le Comité des politiques de l'environnement, à sa dix-huitième session (Genève, 17-20 avril 2012), a invité le secrétariat à élaborer, en collaboration avec le PNUE et les autres partenaires concernés, un aperçu de l'évolution des pays de la CEE vers une économie plus respectueuse de l'environnement (ECE/CEP/2012/2, par. 25 d)).

Le présent rapport comprend l'aperçu demandé, qui a été élaboré en collaboration avec le PNUE et en concertation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence européenne pour l'environnement et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il a pour objectif de faciliter les débats du Comité des politiques de l'environnement pendant l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–7	4
I. Principales réalisations et conclusions .....	8–14	5
A. Appui à l'élaboration d'instruments axés sur une économie et des secteurs d'activité plus écologiques .....	15	6
B. Activités visant à soutenir l'analyse rationnelle des dimensions sociale, environnementale et économique du passage à une économie verte .....	16–17	8
C. Activités visant à soutenir l'approfondissement et l'application des connaissances .....	18	11
D. Activités axées sur la formation et l'acquisition de compétences.....	19	13
II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience.....	20–32	13
III. Dispositions ultérieures à prendre.....	33–37	16
IV. Questions à examiner.....	38–40	17

## Introduction

1. L'économie verte est considérée comme un moyen de parvenir au développement durable et d'éliminer la pauvreté. C'est pourquoi les approches «vertes» de l'économie sont au cœur des nouveaux efforts déployés par l'ONU et ses États Membres pour contribuer au vaste programme que constitue le développement durable et faire avancer celui-ci, ainsi que pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les futurs objectifs de développement durable.

2. Le concept d'économie verte a évolué au fil des débats menés pendant la première décennie du nouveau millénaire qui a été marquée simultanément par des crises et des dysfonctionnements des marchés. Un sentiment de lassitude et de désillusion à l'égard du paradigme économique actuel a permis l'émergence d'un nouveau modèle économique, dans lequel la création de richesse n'a pas nécessairement pour effet de dégrader l'environnement et d'accentuer les disparités sociales. L'«économie verte» est plutôt une économie dans laquelle la hausse des revenus et la création d'emplois proviennent d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, favorisent l'efficacité énergétique et une meilleure utilisation des ressources et enrayent la diminution de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes dont dépendent de nombreux ménages et communautés défavorisés.

3. L'économie verte était l'un des principaux thèmes de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), lors de laquelle les ministres sont convenus que la région paneuropéenne devait jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement. Dans la Déclaration d'Astana, ils ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour découpler la croissance économique et la dégradation de l'environnement, en stimulant l'investissement vert dans divers secteurs économiques et en s'attachant à promouvoir une consommation et une production durables, l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources et l'innovation ainsi qu'en développant les capacités humaines, institutionnelles et économiques en faveur du passage à une économie verte (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 9 à 11).

4. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé que la réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté était un des moyens disponibles pour parvenir au développement durable. Ils ont aussi souligné qu'en sus de l'élimination de la pauvreté, une économie verte devrait également contribuer à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité et enfin, et c'est loin d'être le moins important, créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète<sup>1</sup>.

5. À la Conférence Rio+20, les organismes des Nations Unies ont été invités à aider les pays qui le demandent à parvenir à un développement durable, y compris par l'économie verte, notamment en fournissant et en mettant en commun une panoplie de mesures, des méthodes, des données d'expérience et de bonnes pratiques et en donnant des conseils sur les orientations à suivre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir «L'avenir que nous voulons» (A/RES/66/288, annexe), par. 56.

<sup>2</sup> Ibid., par. 66.

6. Le présent rapport a été établi à la demande du Comité des politiques de l'environnement (ci-après le Comité) de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il décrit les réalisations et les incidences des activités récentes soutenues par la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les organisations apparentées et d'autres organismes de la région dans le contexte des conclusions sur l'économie verte de la Conférence d'Astana et de la Conférence Rio+20. Il recense également les enseignements à retenir et les problèmes à surmonter pour soutenir le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement et sans exclusive.

7. Des mesures y sont en outre suggérées pour parvenir plus efficacement à une économie verte. Enfin, des questions sont adressées au Comité au sujet des moyens à mettre en œuvre pour continuer à promouvoir le passage à une économie plus soucieuse de l'environnement dans la région.

## I. Principales réalisations et conclusions

8. Les pays se différencient non seulement par leur dotation en ressources naturelles, mais également par leur développement économique et social, les secteurs dominants de leur économie, l'état de leur environnement, l'état de santé de leur population ou encore la solidité de leurs institutions, par exemple. C'est pour cela qu'il n'existe pas de combinaison unique d'instruments qui permette aux différents pays de passer à une économie plus respectueuse de l'environnement. Le choix des instruments doit plutôt être adapté aux particularités et aux priorités des pays.

9. Pour soutenir les pays en prévision des débats sur l'économie verte de la Conférence Rio+20, et dans le cadre du suivi des conclusions sur l'économie verte de la Conférence, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations se sont attachés à fournir une aide pour leur permettre de passer à une économie plus respectueuse de l'environnement en déterminant le potentiel de l'économie verte et les possibilités qu'elle offre, en facilitant les consultations multipartites et l'élaboration d'une vision d'ensemble du développement à long terme et en concevant des cadres stratégiques, des montages financiers et des solutions possibles fondés sur une évaluation des synergies, des mesures d'incitation et des arbitrages, notamment l'attention à accorder aux groupes les plus vulnérables, ainsi qu'en renforçant les capacités techniques et fonctionnelles des administrations et des partenaires nationaux pour mettre en œuvre, financer, suivre et évaluer des approches non sélectives de l'économie verte. Les différents instruments – qu'ils soient économiques ou commerciaux, réglementaires ou juridiques, fondés sur l'information ou encore volontaires – ont tous vocation, à un titre ou un autre, à soutenir le passage à une économie verte. En fonction de leurs objectifs, ces instruments peuvent s'appliquer à l'ensemble de l'économie ou à tel ou tel secteur.

10. Le choix des instruments doit reposer sur une solide analyse des dimensions sociale, environnementale et économique et des interactions entre ces domaines. À cette fin, les pays disposent d'une vaste gamme d'outils, notamment des mécanismes d'intervention, des cadres conceptuels de mesure assortis d'indicateurs, des études exploratoires et des examens des performances proposés par les organisations et les programmes internationaux.

11. Si les pays développés, leurs provinces et leurs villes sont capables de mettre en œuvre ces instruments par eux-mêmes, les pays en développement et les pays en transition voudront peut-être solliciter une aide en la matière. Ils peuvent en l'occurrence bénéficier d'activités d'approfondissement des connaissances sur les différents instruments et sur les moyens de les appliquer efficacement à l'ensemble de l'économie ou à certains secteurs.

12. De plus, des conseils ciblés sont dispensés en vue de concevoir et de présenter des activités de formation et d'acquérir des compétences dans des domaines importants pour passer à une économie verte.

13. Si les activités d'appui à une telle transition n'ont débuté que récemment, certains pays de la région ont dès à présent pris des mesures pour adopter des approches allant dans le sens de l'économie verte. Il y a une multitude d'instruments susceptibles de faciliter le passage à une économie verte sans exclusive, déjà appliqués ou en cours d'élaboration. Il s'agit notamment d'instruments de diagnostic et d'aide à la prise de décisions, parmi lesquels: les évaluations intégrées des facteurs environnementaux, économiques et sociaux et les modèles à long terme prenant en considération les arbitrages et les synergies; les instruments de gouvernance, y compris en faveur d'une réforme de la fiscalité environnementale, de la protection de l'emploi et de l'action sociale ainsi que du financement du développement durable; des mécanismes de mesure, comprenant des données, des indicateurs, des comptes et des indices destinés à informer, valoriser, surveiller, évaluer, éduquer et sensibiliser; et les approches non sélectives du renforcement des capacités reposant sur la mobilisation des parties prenantes, l'évaluation des capacités et l'analyse du contexte institutionnel.

14. Ces outils et ces services proviennent de toutes sortes d'organismes travaillant en partenariat ou séparément, en fonction de leurs mandats et de leur champ d'activité géographique et thématique. Dans la région paneuropéenne, les efforts entrepris par les pays en vue de s'orienter vers une économie plus respectueuse de l'environnement sont soutenus par divers organismes, dont la CEE, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), parmi d'autres.

#### **A. Appui à l'élaboration d'instruments axés sur une économie et des secteurs d'activité plus écologiques**

15. Les organisations internationales mènent des recherches et des études en vue de mettre au point des options politiques que les pays peuvent adapter à leur situation afin de passer à une économie sans exclusive et plus respectueuse de l'environnement. Les projets de recherche et les études menés récemment dans ce domaine et dont les pays de la région paneuropéenne peuvent bénéficier sont les suivants:

a) Le rapport du PNUE *Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*<sup>3</sup>, établi à partir des contributions de plus d'une centaine d'experts et d'organisations en vue de recenser des possibilités et des ensembles de mesures susceptibles d'aider les pays à progresser vers une économie verte, grâce à 10 secteurs clefs, à savoir: l'agriculture, la pêche, l'eau, les forêts, les énergies renouvelables, l'industrie manufacturière, les déchets, la construction, les transports et le tourisme;

b) Deux études réalisées dans le cadre de l'initiative Emplois verts de l'OIT, du PNUE, de l'Organisation internationale des employeurs et de la Confédération syndicale internationale, intitulées *Emplois verts: pour un travail décent dans un monde durable* à

<sup>3</sup> 2011, consultable à l'adresse [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy).

*faibles émissions de carbone* (2008)<sup>4</sup> et *Vers le développement durable: Travail décent et intégration sociale dans une économie verte* (2012)<sup>5</sup>, qui mettent en évidence les conditions, les choix politiques et les bonnes pratiques nécessaires à la transition vers une économie verte et les avantages que celle-ci procure en créant des emplois meilleurs et en plus grand nombre, en réduisant la pauvreté et en favorisant l'intégration sociale;

c) L'étude du PNUE *Green Economy and Trade: Trends, Challenges and Opportunities*<sup>6</sup>, qui recense un large éventail de débouchés dans divers secteurs d'activité associés au passage à une économie verte et aux politiques correspondantes, ainsi que des mesures susceptibles d'aider à tirer parti des perspectives commerciales qu'ouvre une telle transition et à lever les obstacles existants;

d) La série des Études de l'OCDE sur la croissance verte<sup>7</sup> consacrée aux enjeux liés à la croissance verte dans différents secteurs. Les plus récentes de ces études portent notamment sur: les liens entre les énergies renouvelables et le développement rural; les politiques axées sur des villes compactes; l'énergie, l'alimentation et l'agriculture; et la promotion de l'innovation dans l'optique d'une croissance verte. L'OCDE propose également de nombreux documents relatifs à la croissance verte;

e) Les études de politique générale de la CEE assorties de recommandations sur les moyens à employer pour: promouvoir le financement et la mise au point de technologies non polluantes; orienter les mesures d'incitation applicables aux contrats de partenariat public-privé, en vue de fournir des services publics écologiquement rationnels; promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables; introduire des instruments économiques propres à réduire les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle de la région; rémunérer les services liés aux écosystèmes; améliorer l'efficacité énergétique des logements ou aménager des villes plus sobres en énergie et en carbone et plus résilientes face aux changements climatiques; promouvoir les transports verts en créant des systèmes de transport intelligents; mettre en place une mobilité durable; et donner aux femmes des moyens d'action dans l'optique du développement durable. Toutes ces études ainsi que d'autres documents sont accessibles, par le biais de la «boîte à outils» (Toolbox) de la CEE consacrée à l'économie verte<sup>8</sup>;

f) Les analyses réalisées par l'AEE sur la réforme de la fiscalité environnementale en Espagne, en Irlande, en Italie et au Portugal, en collaboration avec les pays concernés<sup>9</sup>. La fiscalité écologique et la suppression des subventions dommageables pour l'environnement sont régulièrement mises en avant comme autant de facteurs favorisant le processus de transition vers une économie verte. Elles sont également susceptibles d'être prises en compte dans le «semestre européen» de la Commission européenne. Elles peuvent contribuer au processus d'assainissement budgétaire des États membres de l'Union européenne en les aidant à restructurer leur économie, conformément aux objectifs d'utilisation efficace des ressources;

<sup>4</sup> PNUE, Nairobi. Disponible à l'adresse [http://www.ilo.org/global/resources/WCMS\\_098506/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/resources/WCMS_098506/lang--fr/index.htm).

<sup>5</sup> OIT, Genève, Suisse. Disponible à l'adresse [http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_181792/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_181792/lang--en/index.htm).

<sup>6</sup> Nairobi, 2013. Disponible à l'adresse <http://www.unep.org/greeneconomy/GreenEconomyandTrade/GreenEconomyandTradeReport/tabid/106194/language/en-US/Default.aspx>.

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse [http://www.oecd-ilibrary.org/environment/oecd-green-growth-studies\\_22229523](http://www.oecd-ilibrary.org/environment/oecd-green-growth-studies_22229523).

<sup>8</sup> La «boîte à outils» et les liens vers les diverses études sont disponibles à l'adresse: <http://www.unece.org/es/greeneconomywelcome/toolbox.html>.

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations, voir: <http://www.eea.europa.eu/highlights/fiscal-reform-can-create-jobs>.

g) Les notes d'information par secteur de l'OMS sur la santé dans le cadre d'une économie verte<sup>10</sup>, qui passent en revue les effets sur la santé des stratégies d'atténuation des changements climatiques pour les secteurs ci-après: logement, transports urbains, énergie domestique dans les pays en développement, établissements de soins et santé au travail;

h) Les initiatives liées à l'économie verte lancées par diverses organismes, comme la plate-forme pour l'industrie verte dirigée par l'ONUDI<sup>11</sup> ou l'initiative «passerelle verte» parrainée par le Kazakhstan avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres partenaires intéressés<sup>12</sup>. La plate-forme pour l'industrie verte est une initiative destinée à instaurer un partenariat public-privé dans le domaine de l'industrialisation écologique. En réunissant les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile, elle vise à prendre en compte les dimensions sociales et environnementales dans le fonctionnement des entreprises, dans tous les pays et toutes les régions, par une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières, des pratiques innovantes et l'application des nouvelles écotecnologies. La «passerelle verte» est un programme de partenariat entre l'Europe et la région Asie-Pacifique qui devrait stimuler la coopération en faveur d'une utilisation écoefficace des ressources naturelles, de l'investissement dans les services écosystémiques, du développement à faible intensité de carbone et de l'adaptation aux changements climatiques, du développement urbain durable, de la promotion d'entreprises et de technologies vertes, de modes de vie durables et de l'amélioration de la qualité de vie.

## **B. Activités visant à soutenir l'analyse rationnelle des dimensions sociale, environnementale et économique du passage à une économie verte**

16. Les organisations internationales proposent aux pays des services d'analyse des politiques afin de leur recommander, en fonction de leurs besoins, des mesures à prendre pour faciliter la transition vers une économie sans exclusive et plus respectueuse de l'environnement. Divers projets ont ainsi été réalisés:

a) L'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, avec le concours du PNUE et, pour certains, en collaboration avec le PNUD, ont procédé à des évaluations complètes de leur situation au regard de l'économie verte. Ces évaluations les ont aidés à déterminer les principales perspectives et options à envisager pour passer à une économie verte. Grâce aux modèles de simulation pour les secteurs prioritaires, ils ont recensé les conséquences économiques et environnementales éventuelles d'actions en faveur de l'économie verte et les possibilités qui s'ouvraient en matière d'emploi. À l'issue de consultations nationales, des recommandations pratiques ont également été formulées en vue de créer des conditions favorables. Dans la Fédération de Russie et en Ukraine, le PNUE a aussi aidé la société civile à procéder à ce type d'analyse afin de déterminer les perspectives;

b) L'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine ont étudié, avec le soutien du PNUE, les perspectives offertes par l'agriculture biologique. Elles ont déterminé les options envisageables pour améliorer la production et la commercialisation des produits de l'agriculture biologique en vue de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel et d'accroître les gains économiques. Les perspectives des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont également fait l'objet d'une analyse d'ensemble. La Serbie a en outre reçu le soutien du PNUE, en collaboration avec l'OIT, pour mener une

<sup>10</sup> Disponibles à l'adresse [http://www.who.int/hia/green\\_economy/en/](http://www.who.int/hia/green_economy/en/).

<sup>11</sup> Voir <http://www.greenindustryplatform.org/> (en anglais seulement).

<sup>12</sup> Pour de plus amples informations, voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=99&nr=55&menu=1449>.



étude approfondie des possibilités de création d'emplois verts dans le recyclage des déchets;

c) En 2013, la Croatie et la République de Moldova ont bénéficié d'une étude des performances environnementales réalisée par la CEE (de telles études sont proposées aux pays de la région paneuropéenne non membres de l'OCDE) qui a donné lieu, entre autres, à une évaluation de leur progression vers une économie plus respectueuse de l'environnement et du rôle des politiques économiques et budgétaires dans la promotion de modes de consommation et de production plus écologiques;

d) L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, Israël, la Norvège, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie ont récemment fait l'objet d'études des performances environnementales par l'OCDE, dans le cadre desquelles les politiques économiques et environnementales sont évaluées et des moyens d'intégrer ces politiques sont recommandés;

e) Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont fait l'objet d'une étude de performance en matière d'innovation par la CEE, portant sur les actions gouvernementales à engager pour stimuler les activités innovantes et améliorer les capacités d'innovation;

f) L'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été informés des problèmes, perspectives et bonnes pratiques par des études de cas menées dans le cadre de l'étude de l'OIT «Des compétences pour des emplois verts: un aperçu à l'échelle mondiale»<sup>13</sup>, qui portait sur les compétences requises, les évolutions professionnelles et les approches utiles pour promouvoir des lieux de travail plus respectueux de l'environnement offrant des emplois durables, productifs et décents.

17. Pour répondre à la demande de méthodes et de cadres permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une économie verte et de cerner l'impact d'un aménagement des politiques et de l'application d'instruments à cet effet, diverses organisations internationales proposent un soutien et des solutions aux pays de la région paneuropéenne:

a) La CEE, en partenariat avec Eurostat et l'OCDE, a par exemple mis au point un cadre conceptuel pour mesurer le développement durable et le passage à l'économie verte<sup>14</sup>. Ce cadre suit une approche fondée sur le capital pour mesurer le progrès durable, qui est considéré comme réalisé si l'ensemble du capital économique, environnemental, humain et social s'accroît au fil du temps. Il comprend également un système de mesure du bien-être des générations actuelles qui prend en compte le principe de la répartition au sein des pays et entre eux (sachant qu'en recherchant le bien-être de sa population un pays peut influencer sur les conditions de vie des habitants d'un autre pays);

b) L'OCDE élabore des indicateurs de croissance verte suivant lesquels les pays peuvent mesurer leur productivité en matière d'environnement et d'utilisation des ressources, les variations de leurs actifs économiques environnementaux, les aspects environnementaux de la qualité de vie, ainsi que les perspectives économiques et les moyens d'action adoptés;

c) Le PNUE, en coopération avec le Global Green Growth Institute, l'OCDE et la Banque mondiale, élabore actuellement les fondements théoriques d'indicateurs de la croissance verte dans le cadre de la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte. Trois programmes de recherche sont consacrés à ces indicateurs: innovation, adaptation et

<sup>13</sup> Olga Strietska-Ilina *et al.*, rapport de synthèse fondé sur 21 études par pays (Suisse, Genève, OIT, 2011). Document consultable à l'adresse [http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_159585/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_159585/lang--en/index.htm).

<sup>14</sup> Pour de plus amples informations, voir <http://www.unece.org/stats/archive/03.03f.e.html>.

diffusion des technologies vertes; commerce; et compétitivité. L'objectif est de renforcer et élargir les efforts déployés pour identifier et combler les principales lacunes dans les connaissances théoriques comme pratiques en matière de croissance verte et d'aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques favorisant le passage à une économie verte. Dans le cadre de la Plate-forme est paru un document commun intitulé *Moving Towards a Common Approach on Green Growth Indicators*<sup>15</sup>. Un atelier technique consacré au commerce et à la croissance verte sera organisé dans les mois qui viennent à l'occasion du lancement officiel du secrétariat de la Plate-forme à Genève;

d) Le PNUD travaille de concert avec le PNUE, la Banque mondiale, la Division de statistique de l'ONU et d'autres partenaires pour soutenir les efforts entrepris par les pays pour aller au-delà de la mesure du produit intérieur brut (PIB), notamment par la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique, du programme de comptabilisation du patrimoine et de valorisation des services écosystémiques (WAVES) piloté par la Banque mondiale, ainsi que de l'ensemble actuel de tableaux d'indicateurs et d'indices du développement humain, y compris l'index multidimensionnel de la pauvreté;

e) L'OMS travaille à l'élaboration d'indicateurs de la santé pour les objectifs de développement durable et étudie des mécanismes permettant de les rattacher au processus de développement pour l'après 2015;

f) Le rapport annuel de 2012 de l'AEE sur les indicateurs environnementaux, *Ecosystem Resilience and Resource Efficiency in a Green Economy in Europe*<sup>16</sup>, présente les indicateurs établis qui montrent les progrès réalisés vers une utilisation plus efficace des ressources, ainsi que ceux qui décrivent le risque inhérent au dépassement de limites écologiquement admissibles, à l'aide d'exemples pour six thèmes relatifs à l'environnement. Le rapport de 2013 sur les indicateurs développe l'analyse menée en 2012 en décrivant les modes d'utilisation des ressources correspondants et en les analysant sous l'angle de leur impact sur l'environnement, la santé des populations et le bien-être. Ce rapport paraîtra à l'automne 2013;

g) À la mi-2013, en se fondant sur son rapport annuel de 2012 sur les indicateurs environnementaux, l'AEE a publié un aperçu plus détaillé des principaux objectifs et cibles des politiques et de la législation de l'Union européenne en matière d'environnement pour la période 2010-2050 (changements climatiques, déchets, énergie, eau, etc.)<sup>17</sup>;

h) Le Bureau régional de l'Europe de l'OMS et la CEE se sont attachés, dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, à concevoir des approches méthodologiques pour quantifier le potentiel de création d'emplois de politiques des transports visant à promouvoir les déplacements à bicyclette, à pied et par des moyens de transport publics. Une telle démarche se fonde sur des études de cas réalisées en Allemagne, en Autriche, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en France et au Royaume-Uni, qui donnent à penser que le fait de promouvoir la pratique du vélo, la marche à pied et les transports publics peut en fait déboucher sur un nombre relativement élevé de nouveaux emplois «verts et sains»;

<sup>15</sup> Avril 2013. Document consultable à l'adresse <http://www.greengrowthknowledge.org/Pages/Reports.aspx>.

<sup>16</sup> Jock Martin *et al.* (Copenhague, AEE, 2012). Document consultable à l'adresse <http://www.eea.europa.eu/publications/environmental-indicator-report-2012/environmental-indicator-report-2012-ecosystem>.

<sup>17</sup> *Towards a green economy in Europe – EU environmental policy targets and objectives 2010-2050*, Rapport de l'AEE n° 8/2013 (Copenhague, AEE, 2013). Document consultable à l'adresse <http://www.eea.europa.eu/publications/towards-a-green-economy-in-europe>.

i) L'OIT, dans le cadre de son Programme des emplois verts, a mis au point et utilise des outils d'analyse et des indicateurs permettant d'évaluer les incidences, sur l'emploi et les revenus, de la promotion d'une économie plus respectueuse de l'environnement aux niveaux de l'entreprise, d'un secteur et d'un pays. Ces éléments contribueront à éclairer et à étayer l'élaboration de plans d'action nationaux sur les politiques et mesures liées à l'emploi et au marché du travail, englobant le travail productif, l'entreprise durable, une transition juste et la protection sociale. Ils peuvent également aider à orienter les instruments du marché du travail vers les jeunes et les groupes vulnérables;

j) L'ONUDI a mis au point des stratégies pour «l'industrie verte», des profils nationaux d'efficacité et des politiques en faveur d'une industrie verte et a lancé une série de rapports de la situation par pays sur l'utilisation des ressources pour servir de référence au suivi des progrès réalisés. Ces travaux visent à aider les pays en développement à parvenir à une croissance économique équitable en créant des conditions permettant aux industries de réduire considérablement la pollution qu'elles génèrent et d'utiliser moins de ressources tout en continuant à produire des biens et à fournir des emplois décents.

### C. Activités visant à soutenir l'approfondissement et l'application des connaissances

18. Les organisations internationales proposent des activités de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays en transition afin de mettre en évidence les avantages à tirer de l'utilisation de certains instruments et d'expliquer en quoi ils consistent et ce qu'il faut pour les appliquer, comme le montrent les exemples ci-après:

a) L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine participent au projet pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans le cadre du Partenariat oriental de l'Union européenne, financé par l'UE, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse et administré par la CEE, l'OCDE, l'ONUDI et le PNUE. Dans le cadre de ce projet, il est prévu que les pays participants:

i) Intègrent la consommation et la production durables dans les plans de développement, la législation et les cadres réglementaires nationaux;

ii) Recourent davantage aux évaluations stratégiques environnementales et aux évaluations de l'impact sur l'environnement, et opèrent un virage vers l'économie verte dans un certain nombre de secteurs économiques grâce à des activités de démonstration.

D'ici à la fin de 2016, ces pays devraient en particulier avoir élaboré des principes ou des stratégies de consommation et de production durables, bien maîtriser l'application des indicateurs de la croissance verte et l'intégration de l'évaluation stratégique environnementale dans leur cadre juridique national, avoir identifié des possibilités de réduire les subventions néfastes, commencer à mettre en place des mesures d'incitation en faveur de produits et de processus de production plus respectueux de l'environnement et mettre en œuvre des activités de démonstration, qu'il s'agisse de procédures de passation de marchés publics durables, d'agriculture biologique, d'utilisation efficace des ressources ou de production moins polluante;

b) Les pays de la région paneuropéenne, en particulier ceux d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, reçoivent une aide au renforcement des capacités pour l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE. Ces accords offrent un cadre permettant d'introduire des normes, des règles et des

limites environnementales importantes qui sont indispensables à la transition vers une économie verte;

c) L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kazakhstan, le Kosovo (territoire administré par l'ONU en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), l'Ouzbékistan, la République de Moldova et le Turkménistan ont bénéficié du soutien du centre régional du PNUD de Bratislava pour élaborer des stratégies de développement à faibles émissions;

d) L'Arménie, le Kirghizistan et le Tadjikistan bénéficient d'un soutien dans le cadre de l'initiative PNUD-PNUE «Pauvreté et environnement» dont l'objectif est de prendre en compte la pauvreté et les préoccupations environnementales dans les cadres nationaux et infranationaux relatifs aux politiques, à la planification et au budget;

e) Les pays d'Asie centrale ont participé au programme commun pour une économie verte proposé par le PNUD en collaboration avec le PNUE et d'autres organismes et financé par les Pays-Bas qui vise à faciliter, aux niveaux mondial et régional, le dialogue sur les démarches envisageables en matière d'économie verte en renforçant les capacités techniques des responsables gouvernementaux;

f) Un partenariat mondial, le Partnership for Action on Green Economy (PAGE), piloté par le PNUE de concert avec l'OIT, l'ONUDI et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a été établi comme suite à la Déclaration de Rio+20 et aux demandes de plus en plus nombreuses de pays qui cherchent à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies vertes. Ce partenariat leur offre une gamme complète de services et d'outils intégrés permettant de sensibiliser la société, de dispenser une formation, de stimuler l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de partager des connaissances et de se concerter sur les politiques à mener. Une aide sera accordée dans le cadre du partenariat à une trentaine de pays à l'échelle mondiale, y compris à des pays en transition de la région paneuropéenne;

g) La CEE, en partenariat avec l'AEE et en coopération avec les secrétariats d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement, Eurostat, le PNUE, la Division de statistique de l'ONU, l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie, renforce les capacités de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour qu'ils puissent publier régulièrement des indicateurs de l'état de l'environnement reconnus au plan international et des évaluations environnementales fondées sur ces indicateurs;

h) Le PNUE et l'OIT ont conjointement accueilli une série de dialogues sur les politiques à mener concernant l'emploi des jeunes et l'économie verte auxquels ont participé des représentants de gouvernements, de l'ONU, de syndicats, de la jeunesse, des entreprises et d'autres groupes;

i) Le PNUE a également apporté un appui au niveau sous-régional en collaborant avec l'Initiative pour la région adriatique et ionienne et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire pour encourager un dialogue sur les politiques à mener en faveur d'une économie verte;

j) L'OMS a conçu divers moyens et initiatives de formation dans les domaines des changements climatiques, des transports, de la pollution atmosphérique par des substances chimiques et de l'évaluation de l'impact sur la santé;

k) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par l'intermédiaire de son Bureau régional pour la science et la culture en Europe, prévoit des activités à l'intention des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, de la région de la mer Noire et du Caucase en vue de créer des réserves de la biosphère servant de zones modèles pour concevoir et tester des systèmes «verts» de production et de consommation à différents niveaux et différentes échelles. Ces activités prévoient

également un renforcement des capacités juridiques, institutionnelles et humaines pour faciliter le passage à une économie verte et en faire une réalité.

## D. Activités axées sur la formation et l'acquisition de compétences

19. Diverses activités mettent l'accent sur la formation et l'acquisition de compétences ayant trait au développement durable et au passage à une économie verte à l'intention des pays de la région paneuropéenne:

a) La Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, mise en œuvre conjointement avec l'UNESCO, a pour objectif d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre les programmes scolaires nécessaires dans l'optique du développement durable et de l'économie verte;

b) L'OIT, en coopération avec d'autres partenaires, s'attache à valoriser les métiers verts et soutient les efforts des pays visant à améliorer l'employabilité des travailleurs, la productivité des entreprises et le caractère intégrateur de la croissance économique. Ces travaux montrent combien l'acquisition de compétences est essentielle à la réalisation du potentiel d'une économie plus respectueuse de l'environnement en matière d'emploi. Ils montrent également comment procéder à une restructuration, créer de nouveaux métiers et transformer des emplois existants en emplois verts;

c) Le guide intitulé *Green Skills and Lifestyles Guidebook*<sup>18</sup> a été élaboré dans le cadre de l'initiative conjointe PNUE/UNESCO YouthXchange afin de mieux préparer les jeunes aux futurs emplois verts et décents. Le PNUE a également organisé dans la région paneuropéenne une série d'ateliers de renforcement des capacités consacrés à l'économie verte, à l'emploi des jeunes et aux compétences vertes;

d) L'UNITAR, en coopération avec le PNUE, a conçu une formation interactive en ligne intitulée *Introduction to a Green Economy – Concepts and Applications*<sup>19</sup> qui a pour objet d'initier les participants aux différents concepts et aspects de l'économie verte, ainsi qu'aux enjeux et aux perspectives de portée mondiale, nationale et sectorielle d'un développement sobre en carbone, économe en ressources et favorisant l'intégration sociale. Les participants peuvent également acquérir des compétences de base en vue d'appliquer les concepts de l'économie verte dans un monde économique ou politique réel et dans un cadre personnel.

## II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

20. Divers enseignements et problèmes connexes sont à prendre en considération pour que les efforts visant à passer à une économie verte soient plus efficaces. Concernant la région paneuropéenne, force est de constater, de façon générale, que:

a) Des approches audacieuses pourraient se révéler difficiles à mettre en œuvre pour de nombreux pays de la région en phase de ralentissement économique;

b) Les bonnes pratiques et les connaissances en matière d'économie verte ne sont pas suffisantes et ne sont pas suffisamment partagées dans la région (en partie parce qu'il s'agit d'une approche relativement nouvelle);

<sup>18</sup> Brochure disponible à l'adresse: <http://www.unep.org/resourceefficiency/Consumption/Education/LifestylesandYouth/YouthXchange/Publications/tabid/101311/Default.aspx>.

<sup>19</sup> Informations accessibles à l'adresse: <http://www.unitar.org/event/unitarunep-e-learning-course-introduction-green-economy-concepts-and-applications-2nd-edition>.

c) Pour passer à une économie plus respectueuse de l'environnement, il est essentiel de suivre une démarche intégrée à l'égard de la gouvernance, prévoyant l'application des politiques à l'ensemble des secteurs, des institutions et des parties prenantes à tous les niveaux;

d) Les évaluations portant sur l'économie verte, y compris sa dimension sociale et ses effets potentiels sur l'emploi, peuvent constituer une première étape peu risquée pour déterminer des mesures immédiates et relativement aisées (objectifs faciles à atteindre) à prendre en vue d'amorcer une transition juste;

e) Suivre les progrès est important dans le passage à une économie verte, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour recueillir et rassembler des données et élaborer un ensemble d'indicateurs de base de l'économie verte;

f) La mise en place de conditions favorables par les gouvernements va de pair avec l'accroissement des investissements du secteur privé dans le développement de secteurs économiques plus respectueux de l'environnement.

21. En période de crise économique et d'augmentation du chômage, les gouvernements sont dans l'obligation de trouver rapidement des moyens de stimuler la reprise de l'économie et la création d'emplois. Cependant certaines solutions à court terme, adoptées pour faire face à l'urgence, risquent de ne pas être compatibles avec les principes à plus long terme du développement durable. Il se peut qu'elles ne tiennent pas compte des priorités environnementales et, de ce fait, qu'elles nuisent aux perspectives à long terme de développement et de croissance.

22. En admettant que des politiques audacieuses et ambitieuses puissent déboucher sur les solutions attendues – en soutenant le redressement de l'économie, la création d'emplois et l'augmentation du bien-être tout en réduisant les atteintes à l'environnement et les inégalités sociales – les lacunes en matière de connaissances et l'absence ou le nombre limité d'expériences probantes avérées et partagées de l'application des nouvelles politiques peuvent dissuader les gouvernements de se risquer à opter pour celles-ci.

23. Seuls quelques pays de la région paneuropéenne envisagent de fixer au niveau national des objectifs et des cibles précis en matière d'économie verte (le Kazakhstan et le Kirghizistan, par exemple). Certains adoptent toutefois des objectifs thématiques particuliers – objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique ou d'utilisation d'énergies renouvelables, par exemple – pour engager la transition vers une économie verte.

24. La «boîte à outils» de la CEE consacrée à l'économie verte (voir l'alinéa *e* du paragraphe 15 ci-dessus), qui comprend des guides, des directives, des études, des méthodes et des manuels, ainsi qu'un mode d'emploi pour les utiliser dans le cadre du passage à une économie verte, n'est actuellement proposée que par une seule partie prenante. La plate-forme de connaissances pour une croissance verte, dont il est question plus haut, sert également de pôle pour la création et la diffusion de connaissances sur l'économie et la croissance vertes, mais n'en est qu'au stade initial de la mise au point. Il faut donc trouver d'autres moyens de remédier aux déficiences de l'information et à l'absence ou au nombre limité d'expériences probantes avérées et partagées.

25. Des dispositions doivent être prises pour répondre à la demande de travaux de recherche de pointe validés par des pairs, concernant notamment la modélisation, les investissements et les scénarios relatifs à l'emploi à l'échelle macroéconomique. Il faudrait, en outre, renforcer les efforts de collecte de données à l'appui de solides travaux de recherche et de modélisation par pays. On a également besoin de principes directeurs fournissant des exemples d'application des solutions de recherche et des outils susceptibles

de faciliter la transition vers l'économie verte, y compris une approche intégrée de la gouvernance.

26. Des ressources s'avèrent nécessaires pour contribuer à l'objectif consistant à créer ou à élargir la plate-forme d'échange de connaissances et à mettre en place un réseau de centres d'excellence ou des panoplies multipartites de moyens d'action. Il faudra également des ressources pour mettre à profit les diverses activités des organisations internationales destinées à aider les pays à échanger des bonnes pratiques et pour stimuler le dialogue et les consultations entre les différentes parties prenantes en vue d'amplifier la transition vers une économie verte.

27. Certains des enseignements à retenir et des difficultés rencontrées concernent tout particulièrement les pays de la région paneuropéenne en transition sur le plan économique:

a) Une assistance internationale ayant pour objet d'expliquer en quoi consistent les instruments permettant de passer à une économie verte et comment les appliquer est essentielle pour stimuler et garantir l'adoption de réformes politiques, y compris une aide à l'application des accords multilatéraux internationaux relatifs à l'environnement qui présentent un intérêt dans l'optique de la transition;

b) Pour atteindre les résultats voulus en matière de transition, les ministères techniques ayant des objectifs communs devraient mieux coopérer et se concerter;

c) Dans l'élaboration des politiques, les réglementations et les mesures d'incitation, l'objectif doit être de faire des petites et moyennes entreprises (PME) des entreprises écologiques.

28. Malgré les progrès réalisés dans la mise en place d'une base institutionnelle et juridique pour l'intégration des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, des politiques et instruments clefs, y compris en vue de l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, demeurent souvent à l'état embryonnaire ou en restent au stade de l'annonce dans les pays en transition. De même, la coopération et la coordination intersectorielles et interministérielles peuvent laisser à désirer. L'accès aux ressources financières est limité et les investissements du secteur privé sont freinés par la faiblesse des marchés et l'insuffisance des mesures d'incitation. La dégradation de la conjoncture économique, qui ne fait qu'exacerber la pénurie de ressources dans ces pays, ne joue pas en faveur des efforts de réforme des politiques.

29. La transformation des PME de ces pays en entreprises écologiques est un autre impératif. Elles constituent un moteur du développement dans toute économie mais leur empreinte environnementale, quoique faible prise individuellement, peut devenir considérable une fois cumulée si les réglementations n'incitent pas les PME à se développer de façon écologique et ne leur donnent pas les moyens d'évoluer dans ce sens. Il faut donc renforcer les capacités, assurer une formation et partager les connaissances dans ce domaine.

30. Les organisations internationales devraient, conformément à leur mandat, contribuer à remédier aux insuffisances de l'information et à renforcer l'échange de bonnes pratiques et de connaissances. Elles devraient, en particulier pour les pays en transition, continuer à offrir leur aide en vue d'améliorer la gouvernance et de mettre en œuvre les instruments disponibles pour développer l'économie verte.

31. En même temps, en particulier en période de crise et de pénurie de ressources, il faut tout mettre en œuvre pour s'assurer que l'aide fournie aux pays par les différents organismes, donateurs et institutions financières à l'appui d'une économie verte a un caractère complémentaire au lieu d'être dispensée en parallèle. Les organisations internationales s'y emploient déjà en collaborant avec leurs États membres pour améliorer la coordination et veiller à la cohérence de leurs activités.

32. Néanmoins, en raison du caractère intersectoriel et interdisciplinaire de l'économie verte et de la multiplicité d'organisations ayant des champs d'action géographiques et thématiques différents, il n'est pas toujours possible d'éviter que les activités soient menées en parallèle. Cependant, il y aurait moyen d'y remédier et de mieux adapter et cibler les activités en mettant en place une plate-forme régionale de collaboration pour la transition vers l'économie verte, dont les priorités seraient fixées d'un commun accord dans le cadre de consultations avec les gouvernements.

### III. Dispositions ultérieures à prendre

33. Dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, il faudrait instituer un paradigme de l'économie verte dont l'objectif serait d'apporter davantage de bien-être aux populations, de faciliter la croissance économique et la création d'emplois à moyen et à long terme et de faire en sorte que la croissance ne soit plus synonyme d'atteintes à l'environnement et d'inégalités sociales.

34. Conformément à l'engagement pris par les ministres présents à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» d'Astana, la région paneuropéenne, avec l'aide des organisations internationales, peut et devrait jouer un rôle de premier plan dans la transition vers l'économie verte.

35. Dans le cadre des premières mesures à prendre pour soutenir la progression des pays de la région paneuropéenne dans cette voie, on pourrait envisager de soutenir davantage ou de développer les activités de la plate-forme de connaissances pour une croissance verte ou d'un mécanisme analogue d'échange de connaissances jouant un rôle complémentaire. En outre, une panoplie de moyens d'action à caractère multipartite pour l'économie verte pourrait être constituée, en mettant à profit l'expérience acquise par la CEE dans la constitution de sa propre «boîte à outils» et en tenant compte de la décision prise à la dix-huitième réunion de haut niveau du Groupe de la gestion de l'environnement du PNUE dans laquelle il était demandé au groupe chargé de la gestion des questions liées à l'économie verte de fournir un aperçu des ressources et des plates-formes existantes consacrées à l'économie verte, d'en répertorier le contenu afin d'aider les parties prenantes à déterminer comment et quand utiliser quelles panoplies d'instruments ou quelles connaissances, et de rendre ces informations largement accessibles aux décideurs, aux experts et aux professionnels<sup>20</sup>.

36. Parallèlement, l'identification des priorités et l'élaboration d'orientations sur le passage à une économie verte pourraient soutenir et accélérer la transition dans la région. Il faudrait toutefois convenir des modalités à adopter pour établir des priorités et des orientations, concernant notamment leur champ d'application régional et les délais raisonnables à prévoir en l'occurrence. Les priorités et les orientations pourraient être établies à l'issue du débat mené à l'échelle mondiale sur les objectifs de développement durable.

37. La transition vers l'économie verte peut certes faire l'objet de priorités et d'orientations multiples et différentes dans la région paneuropéenne, mais certains domaines méritent plus que d'autres de retenir l'attention et de se prêter à des initiatives urgentes. Ainsi, les pays de la région peuvent choisir de privilégier des politiques dont l'objectif serait:

a) De favoriser la création d'emplois et la résilience des postes de travail existants, qui devraient être productifs, décents et sans exclusive;

<sup>20</sup> Voir le rapport sur la réunion (EMG/SOM.18/06), action III.



- b) De parvenir à une consommation et une production viables par l'éducation au développement durable, ainsi que par la formation et l'acquisition de compétences face aux impératifs des marchés de l'économie verte;
- c) De renforcer les systèmes de consommation et de production viables en faisant progresser l'utilisation efficace des ressources naturelles et de l'énergie, l'utilisation durable des énergies renouvelables, l'application du principe «réduire, réutiliser et recycler», la lutte contre la pollution, l'élimination des substances chimiques, dangereuses, etc.;
- d) De parvenir à une réduction importante des risques environnementaux par une gestion active des risques;
- e) De promouvoir les produits et les services durables (produits agricoles biologiques, logements et transports économes en énergie et en ressources, appareils à faible consommation d'énergie et de ressources, etc.);
- f) De mettre en place les infrastructures physiques et sociales nécessaires aux modes de vie durables;
- g) De promouvoir l'égalité entre les générations, les sexes et les pays;
- h) De contribuer encore à améliorer la gouvernance par une approche intégrée et de renforcer les capacités de mise en œuvre (ce qui intéresse les pays en transition);
- i) De favoriser les solutions gagnantes dans les trois dimensions du développement: sanitaire, sociale et environnementale.

#### IV. Questions à examiner

38. Compte tenu des informations figurant dans le présent rapport, le Comité des politiques de l'environnement voudra peut-être recommander aux États membres de la région paneuropéenne une série de mesures propres à promouvoir et à intensifier la transition vers une économie verte non sélective et économe en ressources.

39. Les membres du Comité voudront peut-être examiner les questions ci-après en vue d'étudier des initiatives à valeur ajoutée qui pourraient contribuer à la transition vers une économie verte dans la région paneuropéenne:

- a) Quels sont/pourraient être les domaines d'activité et les orientations prioritaires pour passer à une économie verte dans la région paneuropéenne? Seraient-ils utiles pour accélérer la transition?
- b) Selon quelles modalités ces priorités et ces orientations devraient-elles être fixées pour passer à une économie verte dans la région paneuropéenne?
- c) Quelle devrait être la portée régionale de ces priorités et orientations et quels seraient les délais raisonnables à prévoir pour les mettre en œuvre?
- d) De quelles ressources et capacités la région paneuropéenne dispose-t-elle actuellement pour faire progresser les initiatives destinées à instaurer une économie verte non sélective et économe en ressources?
- e) Quels sont les besoins à satisfaire dans la région paneuropéenne en matière de législation, de réglementation, de connaissances, de perfectionnement des compétences, de technologie et de recherche pour faire progresser les initiatives indispensables à l'instauration d'une économie verte non sélective et économe en ressources?

f) Quels types de partenariats efficaces le Comité suggère-t-il de mettre en place dans la région pour envisager des initiatives pratiques, à valeur ajoutée, propres à accélérer la transition vers une économie verte?

40. Lorsqu'il achèvera son examen, le Comité voudra peut-être inviter le PNUE et la CEE, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, et en concertation avec les diverses parties prenantes, notamment les ministères, les entreprises et la société civile, à jouer un rôle de premier plan en étudiant des priorités et des orientations possibles pour passer à une économie verte dans la région paneuropéenne, compte tenu des recommandations qu'il formulera à la fin de sa réunion, et à lui faire rapport à ce sujet.

---